

Postulat

Election explicite du Conseil Communal

Le mode d'élection du Conseil Communal n'a pas été remis en cause par la Commission sur le statut de Conseil Communal. Or, le mode d'élection actuel peut être aisément amélioré. Selon le règlement général point 4.1 paragraphe 3 "Dans la mesure du possible, la composition du Conseil communal est représentative des forces politiques élues au Conseil général." Ce paragraphe n'est pas contesté; la représentativité est une valeur que nous défendons.

Néanmoins, nous savons tous bien ce que cela signifie: les partis se reconnaissent un certain nombre de sièges et proposent exactement le nombre de candidates ou de candidats nécessaires. De fait chacun est élu tacitement indépendamment de ses qualités ou de ses compétences et à la grande frustration de qui n'est pas enthousiasmé par le ticket présenté.

Aucune évaluation n'est faite par le Conseil général du bilan d'un conseiller communal sortant se représentant à la législature suivante. C'est pourquoi nous prônons une élection explicite qui permettra enfin de mesurer la confiance accordée par le législatif au CC et de lui donner une véritable légitimité démocratique.

Dans un cas de démission, le risque pour le parti concerné de ne pas trouver une candidature de qualité dans le délai requis est patent. Il n'est pas simple de trouver, comme au printemps dernier, une personnalité prête en l'espace de quelques semaines à remettre en question sa carrière et qui remporte l'adhésion du CG.

Même le Conseil Fédéral est élu explicitement tous les quatre ans et l'on sait que le score obtenu par chacun des sept sages reflète la confiance qui lui est accordée par les chambres. Pourquoi ne pas adopter nous aussi un système qui renforce la démocratie?

C'est pourquoi nous proposons d'abolir les élections tacites des membres du Conseil Communal pour les remplacer par des élections explicites à bulletin secret et à la majorité absolue des membres présents du Conseil Général. Tout candidat qui n'obtiendrait pas la majorité absolue des membres présents ne serait pas élu. Si les sièges ne sont pas tous pourvus, une nouvelle élection devrait être organisée.

Afin de s'abstraire de tout effet de bord dû à l'ordre de l'élection, tel qu'on le connaît au Conseil Fédéral, nous proposons qu'un bulletin avec la liste de tous les candidats, quel que soit leur nombre, soit distribuée aux conseillers généraux qui ne pourraient pas apporter leur voix à plus de candidats qu'il n'y a de sièges. Le dépouillement pourrait alors avoir lieu en une fois et les 5 candidats remportant le plus de voix et au moins la majorité absolue serait élus.

Les postulants demandent que la Commission des règlements soit saisie de cet objet et fasse une proposition d'amendement du règlement général de la Commune dans ce sens.

Pour les Verts : Christine Ammann Tschopp / 23.06.2015